

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 septembre 2024

Adopté lors de la séance du jeudi 7 novembre 2024

Présidence : Déborah LOPEZ

Membres : 54

Présents : 43

Excusés : Mmes FARKAS-MILON Séverine, PASCHOUD Coralie, PUTTINI Stefania

MM. GISCLON Patrick, JACOT-GUILLARMOD Thibault, LECLERCQ Alain,
ROUVEYROL Jean, STANIMIROVIC Zeljko, VACLAVIK Martin, VERRIER
François, ZAUGG Andreas

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Ratification du PV de la séance du 20 juin 2024
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
8. Élection d'un membre et d'un suppléant pour la Commission de recours en matière d'impôts et taxes
9. Préavis n° 27-2024 : Arrêté d'imposition 2025-2026
10. Divers et propositions individuelles

1. Bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Elle salue la présence de Mme Riesen, journaliste pour l'Écho du Gros-de-Vaud, de même que Mmes Laurence Treuthardt et Ophélie Yolal, respectivement assistante greffe et service technique et assistante en communication et administration.

2. Appel

La Secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

3. Ratification de l'ordre du jour

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Ratification du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est adopté à une large majorité moins trois abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil

Séance de la COFIN du Grand Conseil du 27 juin 2024 : chaque année, la COFIN du Grand Conseil choisit une commune vaudoise pour tenir sa dernière séance avant la pause estivale. Cette année, la Commune de Cugy a été choisie et la séance s'est tenue le 27 juin dernier. Après la séance, un moment convivial a été partagé en présence de la Présidente du Conseil et de la Municipalité.

Démission du Municipal Jean-Pierre Sterchi : le Bureau du Conseil a été informé de la démission du Municipal Jean-Pierre Sterchi, avec effet au 30 septembre 2023. L'information a été transmise à la population via une PIO et au Conseil communal par un mail de la Secrétaire. M. Jean-Pierre Sterchi siège donc pour la dernière fois lors de la présente séance. Le Bureau du Conseil le remercie pour son engagement et son dévouement pour la Commune en tant que Municipal pendant 13 ans, mais également, auparavant, en tant que Conseiller communal. En fin de séance, un apéro sera organisé par la Municipalité.

Élections municipales complémentaires : en raison de la démission de M. Jean-Pierre Sterchi, un nouveau Municipal devra être élu. Le premier tour aura lieu le 24 novembre 2024 et le second tour, si nécessaire, le 15 décembre 2024. Le délai de dépôt des candidatures est quant à lui fixé au 14 octobre 2024. Si un seul candidat est inscrit, il sera élu tacitement.

Démission de la Conseillère Diana RAMOS MORGADO MORAIS : en raison d'impératifs professionnels et personnels, la Conseillère s'est vue contrainte de démissionner du Conseil. Le Bureau du Conseil la remercie pour son engagement.

Votations fédérales du 22 septembre 2024 : le Bureau électoral s'est réuni afin de dépouiller les deux objets, qui ont été refusés à une large majorité. La participation moyenne pour Cugy a été d'environ 50%. Les chiffres exacts figurent au pilier public.

Prochaines séances du Conseil communal : les prochaines séances du Conseil communal auront lieu les 7 novembre et 12 décembre 2024. La séance du 12 décembre 2024 est particulièrement importante dans la mesure où il s'agira de voter, comme à l'accoutumée, sur le budget 2025.

Elle salue l'arrivée de M. Pedro SOUSA, ce qui porte le nombre de Conseillers présents à 43.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

La Municipalité fait lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

Le Syndic, au point 3, à la toute fin du deuxième paragraphe, précise qu'il s'agit du territoire communal et non cantonal.

M. J.-P. STERCHI, au point 4, sous-titre « Repas des aînés », précise qu'une classe de 11S et non une classe de 10S a apporté son aide.

M. A. FERNANDEZ, au point 12, sous-titre « SDIS Haut-Talent », deuxième paragraphe, précise que l'effectif a baissé de sept unités et non de trois unités.

La Présidente remercie la Municipalité et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

Mme S. WOKUSCH, déléguée auprès de l'EFAJE, indique qu'une séance s'est tenue le 25 septembre 2024. Elle était principalement consacrée au budget 2025, de CHF 38 millions, qui a été accepté par l'assemblée. Deux points importants ont été abordés.

Tout d'abord, le système de rémunération du personnel éducatif a été ajusté. En effet, la situation est tendue sur le marché du travail et il n'y a pas assez de personnel qualifié, ce qui signifie qu'il existe de la concurrence entre les différents réseaux. Le passage à la semaine de 40h en 2024, qui n'a pas d'impact sur les salaires, avait uniquement pour but de s'aligner avec les autres réseaux. Afin d'augmenter l'attractivité de l'EFAJE, de fidéliser les équipes, de tenir compte de la pénibilité du travail, des horaires entrecoupés et des difficultés grandissantes liées à l'inclusivité, les salaires devaient donc être adaptés.

Les salaires actuels se situent en effet en-dessous du barème de l'association faitière des employeurs du domaine de l'accueil de jour de l'enfance dans le Canton de Vaud (FSAE), contrairement à la plupart des autres structures du Canton. L'EFAJE adoptera donc ses salaires légèrement au-dessus de ce barème puis les adaptera à l'évolution dudit barème. Les annuités ont été prolongées de 21 à 30 ans, avec des réductions successives à partir de la 17^{ème} année de service afin de limiter la charge financière.

En ce qui concerne les charges, la FAJE subventionne les salaires et augmentera sa contribution de 17% à 30%, ce qui signifie que le coût de l'heure de l'accueil augmentera d'environ 50 centimes.

Par ailleurs, un fonds de rénovation pour chaque structure sera créé. Cette opération sera toutefois neutre pour les Communes.

Au sujet de la forme juridique de l'EFAJE, l'entreprise mandatée continue son travail et un rapport avec des propositions devrait être proposé à la prochaine assemblée générale du 7 mai 2025. La reconnaissance du réseau est en cours, elle est périodique et devrait intervenir à la fin de l'année. Il n'y a pas de difficulté attendue pour prolonger cette reconnaissance.

Deux membres du conseil d'administration ont démissionné, MM. Philippe Somsy et Jean-Pierre Sterchi. Seul ce premier a été remplacé pour le moment.

Enfin, l'EFAJE présente chaque année une estimation de budget pour les Communes. Pour Cugy, le budget est de CHF 800'253.-, ce qui représente environ CHF 2'000.- de moins que le budget prévu pour 2024. Cette diminution est due à la diminution d'environ 11'000 heures d'accueil préscolaire. L'accueil parascolaire, qui est plus cher, augmentera de 2'290 heures environ.

Mme Ch. MESSERLI, déléguée suppléante auprès de l'ASET, indique qu'une séance s'est tenue le 19 septembre 2024. M. Ch. DURUSSEL ayant déjà exposé le contenu de la séance lors des communications municipales, elle n'a rien à ajouter.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Élection d'un membre et d'un suppléant pour la Commission de recours en matière d'impôts et taxes

En raison de son élection en tant que Présidente du Conseil, Mme D. LOPEZ s'est vue contrainte de démissionner de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes. Par conséquent, il convient d'élire un nouveau membre.

Il s'agit d'une commission permanente, élue pour la durée de la législature. Elle est composée de trois membres au minimum et se réunit deux à trois fois par année selon le nombre de recours.

M. E. BRON précise que la commission statue sur les recours en matière communale, soit essentiellement la taxe sur les déchets et la taxe sur l'eau. Il y a entre un et quinze recours

par année. L'objectif de cette commission est d'auditionner les personnes qui font recours, généralement sur deux soirées, de 19h00 à 20h00. Ensuite, il s'agit de rédiger les décisions, dont le Conseiller se charge en principe.

La Présidente remercie M. E. BRON et ajoute que la Commission ne peut siéger que si au moins trois membres sont présents, raison pour laquelle il est proposé d'élire un suppléant afin de palier l'éventuelle absence d'un membre.

M. Ph. VALLELIAN se propose comme candidat.

En l'absence d'autre candidature, la Présidente propose d'élire M. Ph. VALLELIAN par acclamation.

Est élu par acclamation M. Philippe VALLELIAN en tant que membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes.

M. C. FOHOOU se propose comme candidat pour la suppléance.

En l'absence d'autre candidature, la Présidente propose d'élire M. C. FOHOOU par acclamation.

Est élu par acclamation M. Clyde FOHOOU en tant que membre suppléant de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes.

La Présidente remercie les nouveaux membres et passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. Préavis n° 27-2024 : Arrêté d'imposition 2025-2026

La Présidente invite Mme A.-S. SCHWEIZER, rapporteuse de la COFIN, à présenter le rapport de la Commission.

La COFIN soutient ce préavis 27-2024, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie Mme A.-S. SCHWEIZER et ouvre la discussion générale au sujet du préavis 27-2024. Elle passe la parole à M. S. DEBOSENS.

M. S. DEBOSENS constate que les chiffres sont relativement favorables depuis plusieurs années et qu'une baisse plus importante du taux d'imposition avait été discutée en 2021. Il souhaiterait savoir si la Municipalité a eu des discussions en vue de proposer une baisse du taux et, comme cela n'est pas le cas, pour quelle raison.

M. Ph. FLÜCKIGER rappelle qu'en 2021, les Conseillers ont refusé de descendre le taux et ont tenu à rester à 78 points. Les discussions ont dès lors surtout porté sur le fait de rester à 78 points. S'il est vrai que la situation financière de Cugy est saine, la marge d'autofinancement est inférieure à ce qu'elle était avant. La Municipalité a pris le temps d'examiner s'il convenait de diminuer, rester stable ou augmenter le taux d'imposition.

Ne sachant pas ce que la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise ni ce que le passage à MCH 2 apporteront à Cugy, il est préférable de rester au même niveau d'impôt. La prudence commande de rester stable. La Municipalité s'est également posée la question d'augmenter le taux d'imposition, ce à quoi elle a renoncé car la Commune n'a pas spécialement besoin de faire des réserves. Il n'est donc, selon la Municipalité, pas souhaitable de diminuer les impôts, afin d'assurer une exploitation saine des comptes jusqu'à la fin de la législature.

M. S. DEBOSSENS remercie la Municipalité pour sa réponse et relève que la discussion de 2021 avait été large et des tendances allaient dans les deux sens, soit la diminution et l'augmentation de l'impôt ainsi que rester stable.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet le préavis 27-2024 au vote.

Le préavis 27-2024 est accepté à une large majorité moins deux abstentions.

La Présidente passe au dernier point de l'ordre du jour.

10. Divers et propositions individuelles

La Présidente invite tout Conseiller qui le souhaiterait à prendre la parole.

Mme A.-S. SCHWEIZER remercie la Municipalité pour l'organisation du Cinéma Open Air, qui a permis aux personnes présentes de passer un bon moment.

M. N. BUSSARD relève que la Commune de Lausanne décerne chaque année des mérites sportifs. Au vu du fait que la Championne d'Europe de judo réside à Cugy, il se demande s'il serait possible de prévoir un cachet pour la féliciter.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI a effectivement appris qu'April Fohouo est devenue championne d'Europe de judo dans sa catégorie. Des articles paraissent régulièrement à ce sujet dans les Reflets de Cugy. Elle a été soutenue par la Municipalité en vue d'obtenir un prix d'honneur auprès de l'UCV, qu'elle a remporté cette année. La Commune fait parfois des dons à des sportifs méritants. Pour April Fohouo, la promesse d'une prime lui a été faite si elle va aux Jeux Olympiques en 2028.

M. P. CHARPIE remercie M. J.-P. STERCHI pour son travail pour la jeunesse et les seniors. Dans ce cadre, la création de Talents solidaires a été une réussite tout particulièrement intéressante pour les seniors et les participants aux manifestations. À cet égard, il annonce que le mardi 8 octobre à 18h30 un cours sera donné par un professeur d'informatique du Gymnase dans le local de Talents solidaires. Cette séance sera consacrée notamment à la rédaction des prompts et au futur de l'intelligence artificielle.

Mme L. CROTTAZ remercie la Municipalité pour la mise à disposition d'une coach sportive, qui dispense des cours de gymnastique les lundis matin et qui sont très appréciés. Elle demande à la Municipalité s'il est possible de poursuivre ces cours, qui devraient s'arrêter en octobre 2024, durant toute l'année.

Mme C. CHRISTE demande à la Municipalité s'il est possible de se pencher sur la question des cartes journalières, étant donné que, avec le nouveau système, il n'y a pas de perte pour la Commune, dans la mesure où elle n'achète pas les cartes à l'avance.

M. Ph. FLÜCKIGER, pour répondre à Mme C. CHRISTE, explique qu'il suffit de se rendre sur internet pour bénéficier de cartes journalières à prix réduit. Dès lors, il n'est pas nécessairement opportun de prévoir un tel système. Par ailleurs, la Municipalité souhaite améliorer le service aux citoyens qui n'ont pas internet en leur permettant d'acheter au guichet communal une carte journalière au prix effectif.

Mme C. CHRISTE estime que la solution n'est pas adéquate pour les personnes qui ne savent pas utiliser internet.

M. Ph. FLÜCKIGER rétorque que c'est précisément à cette fin que la vente au guichet sera possible.

M. A. WEBER, en réponse aux communications municipales, relève que la durée du trajet en bus entre Bretigny et Cugy est d'environ 30 minutes. En raison de la pression exercée sur les chauffeurs, ils partent souvent en avance, au détriment des passagers.

M. G. MENTO, au sujet des nouveaux dos d'âne à la Route des Biolettes, constate qu'ils sont très efficaces pour ralentir les véhicules, voire les abîmer. Cependant, pour les riverains, les nuisances sonores sont importantes, en raison du freinage et de l'accélération avant et après les dos d'âne. Il proposerait des chicanes plutôt que des dos d'âne. De plus, la zone de 50 km/h a été déplacée et il se demande s'il convient de solliciter une autorisation ou si la Municipalité est libre d'agir de la sorte.

Mme F. ROTH, pour répondre à M. G. MENTO, la mise en place de ce type d'aménagement doit répondre à des normes très strictes. Si des voitures ralentissent, le but est atteint. Toutefois, pour ce qui est des voitures abîmées, elle suppose que c'est parce qu'elles vont trop vite. C'est en raison des plaintes des riverains, du fait que les véhicules empiétaient parfois sur leur parcelle, pour éviter les décrochements latéraux et pour des raisons de sécurité que des dos d'âne ont été mis en place afin de ralentir les véhicules. Ce projet a été soumis aux organes compétents du Canton.

M. Ph. VALLELIAN, au sujet des aménagements urbains, est surpris de savoir que deux gendarmes couchés ont été posés et se demande s'ils étaient prévus ou non.

M. X. FELLRATH se demande pourquoi le 50 km/h a été déplacé et estime que le Conseil communal aurait dû voter sur ce point dans la mesure où il pense que la frontière de la Commune aurait été déplacée.

Mme F. ROTH, pour répondre M. Ph. VALLELIAN, explique que le projet d'aménagement routier a fait l'objet d'une analyse et d'une planification financière. Ces travaux ont été financés par le budget et les organes compétents ont donné leur autorisation.

Pour répondre à M. X. FELLRATH, le panneau 50 km/h ne définit pas les limites de la Commune. Il était cohérent de déplacer le panneau au début de la zone densifiée, notamment afin de respecter les normes en lien avec le dimensionnement des décrochements verticaux.

M. M. HESS, au sujet du chantier du Chemin de la Bérallaz, informe avoir aperçu des camions sur la route cantonale durant le week-end. Il relève que les habitants doivent payer le parking de la Cavenette mais pas ces camions, qui restent tout le week-end, ce qui n'est pas équitable.

De plus, il a constaté que la maison construite à proximité et qui fait l'angle de la route est habitée et se demande si un permis d'habiter a été délivré par la Municipalité. Si tel est le cas, il se demande comment cela est possible puisqu'il s'agit d'un chantier et que ce propriétaire ne respecte pas les règles depuis de nombreuses années.

M. Ph. VALLELIAN s'étonne de voir au Chemin de la Corniche un véhicule (van) sans plaque avec un bidon qui récupère l'huile qui coule en dessous et qui est stationné depuis des semaines, sur le domaine public. Il se demande ce que la Commune peut faire pour éviter ces véhicules.

M. E. HEIJKOOP souhaiterait que la sécurité de la Rue du Village, faite dans l'urgence, soit améliorée. En effet, les piétons sont tenus de changer de côté de la route, ce qui n'est pas forcément clair pour les véhicules.

M. B. MISCHEL relève que toute modification de la signalisation dans la Commune doit être notifiée dans la FAO. Il souhaiterait savoir si une telle annonce dans la FAO a été faite et demande à la Municipalité de communiquer à l'avenir à ce sujet. Si une telle annonce n'a pas été faite, les travaux ne seraient selon lui pas licites.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI, pour répondre à M. M. HESS, indique qu'aucun permis d'habiter n'a été délivré. La Municipalité se rend régulièrement sur ce chantier et s'y rendra une nouvelle fois. Pour ce qui est des camions, la Municipalité n'est pas habilitée à mettre des amendes. La gendarmerie est compétente. La gendarmerie s'est par ailleurs rendue sur place récemment un vendredi soir.

M. A. MAILLARD, au sujet du PV du 20 juin 2024, relève que la Municipalité n'a pas répondu à la question de M. F. REY au sujet de la mise à disposition d'un terrain pour les jeunes à l'endroit où l'extension du Collège de la Combe sera construite. Les terrains de sport sont pourtant très appréciés. Il se demande dès lors si la Municipalité envisage de créer un espace de sport ailleurs dans la Commune dans la mesure où l'actuel disparaîtra au profit de l'extension de Collège de la Combe.

Mme F. ROTH, pour répondre à M. A. WEBER, relève que l'entrée du village se situe dans une zone trente et que la Commune ne remplit pas les conditions pour mettre en place un passage pour piétons. La Municipalité est consciente que la situation n'est pas idéale mais ne peut envisager de faire autrement pour le moment.

Pour répondre à M. A. MAILLARD, la Municipalité et l'ASICE reconnaissent l'importance du terrain de sport comme lieu social pour les personnes de tous âges. L'ASICE a mis sur pied

une démarche participative afin d'anticiper la future suppression de ces espaces et élaborer un nouveau projet avec les personnes concernées en vue de répondre aux besoins.

M. E. BRON remercie la Municipalité pour la séance sur le PACOM du 15 septembre dernier. Il a trouvé la soirée instructive et de qualité. Il remercie la Municipalité pour sa transparence avec la mise à disposition de documents sur le site internet bien avant le délai de mise à l'enquête.

M. M. HESS se demande ce qu'il va se passer après le mois d'octobre pour les jeunes qui ont actuellement un emplacement au Billard. Il se demande si l'endroit est bien choisi, en tant que lieu sportif. Il relève par ailleurs que du matériel a été abîmé et volé et, sans faire d'accusation, que la présence des jeunes pourrait poser problème.

M. N. BUSSARD estime qu'il faut laisser une chance aux jeunes et il n'est pas du tout certain que les jeunes aient fait ces dégâts. Il convient dès lors d'attendre l'analyse de la Municipalité.

M. J.-P. STERCHI relève avoir eu une discussion avec les habitants du quartier autour de la Migros. Il y a dès lors deux voies : l'inclusion et l'exclusion. Cette première voie peut être plus difficile à mettre en place car elle nécessite du temps et des concessions. Il n'est en effet pas possible d'accuser sans preuve. Il s'agit d'une phase-test, qui a été mise en place rapidement car la temporalité pour les jeunes est courte. Un premier essai a été réalisé et est encadré par la TSP. Ensuite, une analyse sera faite.

Il n'y a pas de solution à court terme pour l'hiver avec un local chauffé, à un endroit convenable et qui ne dérange personne. La Municipalité et la TSP vont réfléchir à une solution à moyen terme, pour 2025.

M. M. HESS estime que placer ces jeunes au Billard est plutôt de l'exclusion. Il considère qu'un local peut être mis à disposition dans l'ancienne Forge.

M. Ph. FLÜCKIGER relève que l'ancienne Forge n'est pour le moment pas habitable pour des questions de sécurité.

M. A. FERNANDEZ relève que la Municipalité a beaucoup œuvré dans le cadre de l'Observatoire. Il vaut en effet mieux inclure qu'exclure. Il explique que les jeunes préfèrent ne pas être en plein milieu du village près de tout le monde, notamment s'ils souhaitent écouter de la musique. Le Billard n'est pas un endroit idéal mais cela leur convient. Cet endroit n'était pas pérenne et il s'agissait d'un essai, qui a pu être mis en place rapidement. Le Municipal ne connaît pas exactement la fréquentation mais constate qu'il a tout de même du succès.

Pour ce qui est du nouvel emplacement, il paraît difficile de choisir un lieu trop proche des habitations. Il relève également que l'ancienne Forge n'est pas praticable et qu'il convient de défendre l'action de l'Observatoire et de la nouvelle TSP. Il s'agit de laisser une chance aux jeunes et de croire en l'action de la Municipalité. Les choses s'amélioreront mais cela nécessite encore des essais et du temps.

La Présidente propose de clore la séance, dans la mesure où le sujet a été suffisamment traité.

Le Bureau du Conseil remet une attention à M. J.-P. STERCHI. La Présidente remercie une nouvelle fois le Municipal pour son engagement pour la Commune durant toutes ces années.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h42.

La Présidente laisse la parole à la Municipalité pour un discours.

CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :
Déborah LOPEZ

La Secrétaire :
Myriam MESSERLI

Cugy, le 29 septembre 2024



COMMUNE DE CUGY / VD

Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 26 septembre 2024

1. AFFAIRES GÉNÉRALES (Thierry Amy)

Ressources humaines

La Commission de gestion ayant exprimé, dans son rapport relatif à l'exercice 2023, son souhait d'être tenue informée de l'évolution de la situation au sein de l'administration communale depuis les mesures de réorganisation lancées par la Municipalité en 2023, celle-ci saisit la présente occasion pour informer le Conseil communal in corpore.

D'une façon générale, elle se réjouit de pouvoir confirmer la tendance positive déjà évoquée dans le cadre de ses communications du mois de juin dernier. Sans vouloir sombrer dans l'autosatisfaction, elle peut objectivement constater que l'administration communale fait aujourd'hui preuve de dynamisme, de motivation et de professionnalisme, tout en ayant accru la qualité de ses services à la population, sa communication interne et externe, ainsi que la modernité de ses méthodes de travail.

Au niveau des ressources humaines, Mme Ophélie Yolal, Assistante en communication et administration, a pris ses fonctions le 19 août dernier et nous fait le plaisir de sa présence ici ce soir. Comme vous avez pu le constater cette année, la Municipalité tient à offrir à sa population des manifestations publiques régulières et conviviales, telles que la journée sportive « Bouge ton Cugy », les festivités du 1^{er} Août, la réception des nouveaux habitants et citoyens cugiérans et le Cinéma Open Air. Ces événements génèrent toutefois une lourde charge de travail pour notre administration et, dans ce contexte, l'arrivée de Mme Yolal, avec son dynamisme et son entregent, seront particulièrement appréciables et utiles à la gestion centralisée de ce type d'événements publics, mais également à la promotion économique, à la gestion du site internet, des médias, des réseaux sociaux, etc. Actuellement en formation au sein du Contrôle des habitants et du Bureau des étrangers, Mme Yolal épaulera en outre progressivement notre Préposé, M. Hirt. Elle se réjouit d'ores et déjà de vous accueillir avec le sourire au guichet communal et nous comptons sur votre bienveillance dans cette période de démarrage.

De son côté, notre Service technique, qui inclut les domaines de la Police des constructions, de l'Assainissement, de la Voirie, de la Déchetterie de la Conciergerie, de l'énergie et de la durabilité, poursuit sa réorganisation depuis l'arrivée, au 1^{er} mai dernier, de sa nouvelle cheffe, Mme Lorraine Wasem. Il est notamment prévu que Mme Laurence Treuthardt, Secrétaire au sein du Secrétariat municipal et du Service technique, travaille à terme uniquement pour ce dernier avec un taux d'activité à 90%. D'autre part, M. Grégory Neyroud a débuté comme prévu son activité de Chef Conciergerie à 100% au 1^{er} juin 2024, après avoir pu bénéficier d'une période de tuilage aux côtés de Mme Castori Novoa, jeune retraitée depuis mi-juin. Cette réorganisation a également vu le départ à l'issue de sa période d'essai de M. Rochat, qui avait été engagé comme nouvel exploitant de la STEP de Praz-Faucon à 40%. Cette exploitation a dès lors été externalisée et confiée à une entreprise spécialisée dans ce domaine.

De manière totalement surprenante et en contradiction avec les engagements qu'il avait pris auprès de la Municipalité au moment de son engagement en 2023, M. Frédéric Delacrausaz a donné sa démission en date du 12 septembre 2024. Son délai de préavis étant d'un mois, il quittera ses fonctions avec effet au 31 octobre 2024. La Municipalité est très déçue de cette décision abrupte, prise sans concertation, après plusieurs mois de tuilage avec notre ancienne boursière, Mme Anne Bertusi Pache.



Un savoir précieux étant susceptible d'être perdu, la Municipalité a demandé à M. Delacrausaz de poursuivre son activité en faveur de notre commune sous une forme et pour une durée encore en discussion avec l'intéressé. La mise au concours de son poste a été publiée cette semaine sur le site en ligne « jobup.ch » et nous faisons appel à votre réseau personnel et professionnel pour la partager un maximum.

Election complémentaire

La Préfecture du Gros-de-Vaud nous a transmis son arrêté de convocation pour l'élection complémentaire à la Municipalité du 24 novembre 2024, date du 1^{er} tour. Le second tour éventuel aura lieu le 15 décembre suivant. Une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour si une seule candidature devait avoir été déposée dans le délai imparti, soit au **14 octobre prochain à 12h00**. D'ici là, toutes les candidatures sont les bienvenues alors, là aussi, faites jouer votre réseau !

2. URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (Thierry Amy)

PACom

En date du 12 septembre 2024, la Municipalité a organisé une soirée d'information sur son projet de nouveau Plan d'affectation communal (PACom) et son nouveau Règlement d'application (RGATC) en vue de sa prochaine mise à l'enquête du 1^{er} au 30 octobre 2024. Cette soirée a réuni près d'une centaine de personnes et a permis aux participants de poser de nombreuses questions sur les réformes envisagées.

Outre cette soirée d'information, la Municipalité met à disposition de sa population sur son site internet, et ceci jusqu'au 31 octobre prochain, la documentation qui a été présentée lors de la soirée d'information du 12 septembre, y compris les posters affichés à cette occasion, qui présentent de manière synthétique les grands enjeux et éléments essentiels de la réforme envisagée.

Dès le 1^{er} octobre seront ajoutés sur notre site internet tous les documents relatifs à la mise à l'enquête proprement dite du PACom et son règlement.

Depuis le 18 septembre passé et ceci jusqu'au 31 octobre prochain, la Municipalité organise également pour toutes ses citoyennes et tous ses citoyens désireux d'en savoir davantage sur les conséquences de cette réforme, une exposition permanente des posters présentant les principaux enjeux de la révision dans le nouveau caveau de la Maison de commune, avec la possibilité de convenir d'un rendez-vous avec un membre de la Municipalité et/ou de l'administration communale pour obtenir davantage de précisions et traiter de cas plus spécifiques et/ou personnels.

Enfin, paraîtra début octobre dans un numéro spécial des Reflets de Cugy, une présentation synthétique de cette réforme et ses enjeux.



La Municipalité envisage de mener à bien le processus réglementaire y relatif d'ici la fin de la législature. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Projet définitif et enquête publique du PACom et RGATC du 1^{er} au 30 octobre 2024;
- Traitement des oppositions d'ici la fin du premier trimestre 2025;
- Adoption du préavis par le Conseil communal d'ici fin juin 2025;
- Approbation définitive par le DTE d'ici fin 2025 ;
- Lancement de la mise en œuvre de la centralité et de la zone de développement dès le 1^{er} janvier 2026.

La Municipalité profite de cette communication pour remercier chaleureusement la Commission d'urbanisme et de développement régional (COMUR) de l'important travail qu'elle a effectué durant l'été pour apporter ses commentaires sur le projet de PACom et son Règlement. Les remerciements de la Municipalité vont également à Mme Simone Riesen, rédactrice en chef des Reflets de Cugy, pour sa contribution précieuse à l'établissement du numéro spécial dédié à notre nouveau PACom qui paraîtra début octobre.

3. DEVELOPPEMENT REGIONAL ET ECONOMIQUE (Thierry Amy)

A la suite de l'acceptation de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2013, la création de nouvelles zones d'activités est subordonnée à l'existence d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SGZA). Afin de disposer d'une offre foncière disponible correspondant aux besoins de l'économie et de garantir un usage rationnel et mesuré du sol dans le respect de la législation fédérale et cantonale, une étude pour l'établissement de cette stratégie a débuté en janvier 2020 dans le Gros de Vaud. Celle-ci définit les principes applicables à l'ensemble des planifications relatives aux zones d'activités du district, impliquant également une dimension économique. Ainsi, dans une région en croissance qui vise à renforcer le ratio emplois/habitants, une gestion efficiente des zones d'activités doit permettre de soutenir l'économie par le développement des entreprises en place ou l'accueil de nouveaux emplois.

Pour rappel, le Plan directeur cantonal (PDCn) préconise de regrouper les zones d'activités en trois catégories : les sites d'activités stratégiques (SSDA), établis par le Canton, et les zones régionales et locales reconnues par les régions. Au sein du Gros de Vaud, le site d'Aclens-Vufflens appartient à la catégorie des SSDA, de compétence cantonale. Le SGZA identifie les sites de Bercher, Montanaire, Echallens, Daillens, Penthelaz (gare) et Etagnières comme zones régionales (ZAR). Celles-ci répondent en effet à des critères tels qu'une répartition équilibrée sur le territoire de la région, la proximité avec l'agglomération ou les centres cantonaux, régionaux et locaux ainsi que la présence d'un bassin d'emplois et de population importants. Les zones restantes, dont celle de Cugy, représentent donc les zones locales, pour lesquels seul un développement restreint est possible, à savoir l'extension des activités d'une entreprise déjà implantée sur le territoire cantonal.

Il était prévu initialement que ce système de gestion soit adopté et mis en œuvre d'ici 2023. A ce jour, il est toujours en consultation et devrait être soumis aux divers conseils communaux durant le premier trimestre 2025. L'adoption de ce système de gestion est importante pour notre commune car elle lui permettra de valider la planification de ses zones d'activités (ZA) telle que prévue dans le nouveau PACom. Certes, comme indiqué plus haut, Cugy, en tant que centre local, dispose en réalité de peu de marge de manœuvre en matière de développement territorial pour de nouvelles activités. Non reconnue en tant que zone d'activités régionale (prioritaire), notre ZA n'aura ainsi pas pour vocation d'accueillir de nouvelles activités secondaires, potentiellement nuisibles, ce qui est perçu plutôt favorablement par la Municipalité. En revanche, la question de la densification de la ZA de notre commune, de même que celle du traitement des zones mixtes pourront faire l'objet d'une planification plus conforme à l'évolution économique de Cugy, en tant que commune péri-urbaine.



4. AFFAIRES SOCIALES ET PRESCOLAIRES (Jean-Pierre Sterchi)

Travail social de proximité

Pour faire suite à la présentation de l'engagement de notre TSP, Mme Laura Zeller, lors de la précédente séance du Conseil communal, voici une première opération concrète mise en place durant l'été. Après une période de prise de contacts avec les jeunes sur le territoire de la commune, le constat suivant a été rapporté à la Municipalité :

« Les jeunes âgés entre 16 et 25 ans rencontrés en début et fin de soirée par la TSP, ont rapidement exprimé leur mécontentement quant au manque d'endroits pour passer des soirées entre eux. Il faut entendre qu'ils se sentent rejetés de toutes parts, ils ont le sentiment de ne pouvoir accéder à aucun lieu, de devoir se déplacer à chaque appel de la police par les habitants. »

Questionnés sur leurs besoins et souhaits, les jeunes ont exprimé une proposition : une simple tente avec une table et des bancs et pour le lieu, ils sont ouverts. Ce constat a amené la TSP à proposer quelques pistes à la Municipalité et, en accord avec cette dernière et avec les jeunes, un lieu provisoire a été aménagé sur le Billard sous la forme de 2 tentes. Il s'agit d'une phase test mise en place jusqu'en octobre. La gestion est accompagnée par notre TSP qui est leur adulte de référence. Une charte affichée contre la tente a été préparée avec les jeunes, elle définit le cadre à respecter. A la suite de l'analyse de cette expérience, la Municipalité, conseillée par la TSP, décidera si elle optera pour un projet plus pérenne, sous quelle forme et où.

Repas de aînés

Le repas des aînés a eu lieu le jeudi 19 septembre à la Maison villageoise. Cette manifestation organisée une fois encore par l'USL et financée essentiellement par la commune a permis à 98 seniors de participer à ce repas. Une animation musicale appréciée du Vufflens Jazz band et l'aide souriante et efficace pour le service d'une classe de 10S ont favorisé l'ambiance festive de cette traditionnelle rencontre. A cette occasion la Municipalité a pu présenter quelques opérations en cours destinées aux seniors. La Municipalité tient à remercier vivement l'USL pour sa parfaite organisation.

5. CULTES (Jean-Pierre Sterchi)

Poste d'organiste

La Commune de Cugy, au nom des 4 communes signataires de la Convention (Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens), a engagé une nouvelle organiste et musicienne d'église en date du 1 août 2024. Il s'agit de Mme Marjaana Miettinen, pour un taux d'activité de 40%, correspondant à une estimation de 76 à 87 services annuels (cultes et messes pour les 4 communes). Pour rappel, les charges salariales sont réparties entre les 4 communes en fonction du nombre de paroissiens.

Mme Miettinen est multi-instrumentiste (orgue, piano, flûte traversière, cloches, etc.), chanteuse au large répertoire et directrice de chœurs et de bands. Sa riche expérience de musicienne d'église autant en Finlande qu'en Suisse (Neuchâtel) permettra, à n'en pas douter, de dynamiser les cultes et messes et d'apporter un vent nouveau à ces services.



6. ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (Jean-Pierre Sterchi)

Projet solaire intercommunal destiné aux propriétaires

La période d'inscription à l'appel d'offres groupé destiné à accompagner les propriétaires dans la mise en place des installations photovoltaïques, dans le cadre du projet « Group-IT », est échu. Les résultats sont encourageants avec 41 ménages inscrits à Cugy.

L'opération pouvant être reconduite, voici dans les grandes lignes, les étapes qui suivront. Les propriétaires intéressés vont disposer prochainement d'une pré-évaluation avec un calcul du potentiel solaire de leur bâtiment. A la suite de cette étape, ils devront décider s'ils poursuivent la démarche et, en cas d'acceptation, ils recevront un rapport détaillé après une visite sur place. Ce rapport sera également remis aux entreprises soumissionnaires. Enfin après un tri des offres par Group-it, le propriétaire recevra au moins 2 offres et décidera s'il veut réaliser ou non l'installation.

7. SERVICES INDUSTRIELS (Philippe Flückiger)

Comme cela a été annoncé par courrier postal du 18 septembre dernier, à la suite de la signature à cette même date de la convention entre les communes de Cugy et de Lausanne, l'alimentation en eau potable de Cugy sera concessionnée au Service de l'eau de la Direction de la Sécurité et de l'Economie de Lausanne dès le 1er janvier 2025.

À compter de cette date, ce service tiendra le rôle de distributeur d'eau potable sur l'ensemble du territoire de Cugy. Par ce statut, il aura pour devoir d'exécuter l'entier des activités relatives à la fourniture d'eau nécessaire à la consommation et à la lutte contre le feu, conformément à la loi vaudoise sur la distribution de l'eau (LDE). Pour le surplus, toutes les indications pratiques relatives à la récolte des données manquantes relatives aux compteurs d'eau, aux relevés des positions des vannes de réseau et à la modification de la facturation pour les ménages et entreprises de Cugy ont été transmises à ces derniers via le courrier précité.

8. ASSAINISSEMENT (Christian Durussel)

STEP de Praz Faucon

Par la suite de la résiliation de la relation de travail après les 3 mois d'essai du M. RoCHAT exploitant de la STEP, nous avons fait appel à la société Wamax Roshard spécialisée dans le traitement des eaux et plus particulièrement dans le domaine de l'exploitation des stations d'épuration pour assurer les travaux nécessaires à la bonne marche de la STEP de Praz-Faucon.

Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET

Communication du CODIR

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis la séance du Conseil intercommunal du 6 juin 2024.

Le plan général d'évacuation des eaux régional phase 1 (PGEer1) de l'association a été approuvé en date du 29 juillet 2024 par le chef du département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité M. Venizelos. Aujourd'hui, la planification du CODIR prévoit une mise en service de la nouvelle STEP au plus tôt à l'horizon fin 2028, sans tenir compte des recours éventuels de toutes les procédures à venir.



Projet Réseau - Travaux anticipés

L'enquête publique concernant les travaux de construction de la nouvelle conduite régionale sur les communes de Cugy et Morrens n'a pas donné lieu à opposition. Seule des observations de la part des propriétaires des conduites existantes ont été formulées de manière à rappeler les bons usages à respecter. Le CODIR, dans sa séance du 19 septembre 2024, a adjugé sous réserve de recours les travaux à l'entreprise AGV Toni. Les travaux, suivi par le bureau RIBI, devraient débuter prochainement, leur durée est estimée à 8 semaines. Ils concernent le sentier forestier de la Rochette et le chemin d'Orgevaux.

Conseil Intercommunal

Préavis 2024-04 – Budget 2025

Le CODIR présente un budget 2025 avec un total de charges de CHF 642'000.- à répartir entre les communes. La clé de répartition repose sur le nombre de m³ d'eau soumis à la taxe d'épuration au 31 décembre 2023. Ainsi, le coût au m³ est de CHF 0.6638. Le préavis est accepté à l'unanimité des membres présents. Pour information la participation de la commune de Cugy se monte à CHF 108'650,30 HT.

STEP AET

La STEP intercommunale de l'AET située sur la commune de Bretigny fête ses 30 ans. Elle traite les eaux usées des communes de Bretigny, Cugy versant nord, Froideville et Lausanne Montheron. A cette occasion une journée portes ouvertes est organisée le samedi 28 septembre prochain de 10h00 à 14h00. L'exploitant de la station d'épuration et ses collègues se feront un plaisir de vous faire découvrir les différentes étapes du traitement des eaux.

9. GESTION DES DECHETS (Christian Durussel)

Déchetterie de Praz Faucon - Barrière d'entrée

Après moult péripéties, partie de ping-pong entre les différents intervenants, il s'est avéré indispensable de remplacer le câble de liaison entre le serveur et la barrière. Celle-ci est à nouveau opérationnelle depuis vendredi dernier au désespoir des clients qui avaient pris l'habitude d'y accéder sans carte.

10. FORETS (Christine Rais El Mimouni)

L'assemblée générale du Triage Mèbre Talent s'est déroulée le 18 septembre dernier. L'ordre du jour a vu l'approbation du budget établi avec MCH2. Ce budget 2025, à l'exception de quelques postes est dans la droite ligne de celui de 2024. Lors de cette assemblée générale, une délégation de la DGE ainsi qu'un représentant du Centre de formation professionnelle forestière ont présenté leur vision commune sur les forêts cantonales se trouvant sur le Triage Mèbre-Talent et dont la gestion lui est actuellement confiée. A terme, la gestion des forêts cantonales, sera effectuée par le Centre de formation. Cette délégation a tenté de rassurer les membres des huit communes du Triage qui ont fait part de leur insatisfaction quant au possible manque à gagner par le Triage et à leurs soucis de voir les tâches du garde-forestier diminuer et n'être plus suffisantes pour un ETP de 100% lié cette nouvelle répartition prévue à l'horizon 2026.



Plusieurs informations intéressantes ont été transmises, soit :

- Le prix de vente du bois énergie est en hausse,
- Le nombre de nouveaux apprentis de la filière bois a presque doublé
- De nombreux arbres bostryches ont dû être abattus dans les forêts du Triage.

11. FORMATION ET JEUNESSE (Frédérique Roth)

ASICE - Rentrée scolaire 2024

La rentrée scolaire du mois d'août 2024 s'est globalement bien passée. Avec un total de 1'018 élèves répartis en 54 entités-classes, dont 345 Cugiérans, l'effectif global est en légère hausse par rapport à 2023.

Au niveau des transports, le nouveau prestataire Taxis romontois a pris ses marques et tout se passe globalement bien. Les efforts consentis depuis 3 ans par le Comité de direction de l'ASICE pour améliorer les déplacements d'élèves ont porté leurs fruits, avec des temps d'attente, des temps de parcours ainsi qu'un nombre d'élèves transportés à la baisse. L'ensemble des élèves 1 à 6P concernés sont à présent transportés avec 3 bus au lieu des 4 précédemment utilisés. Hors exception, les élèves 7P à 11S continuent de se déplacer au moyen des lignes de transports publics.

S'agissant des nouveaux horaires mis en place à la rentrée 2024 afin de permettre la suppression de doublures de transports publics et retarder l'heure de début des cours pour le secteur secondaire, aucun problème majeur n'est à soulever. L'ensemble des horaires des prestations parascolaires proposées par l'ASICE ont été adaptés en conséquence.

ASICE - Budget 2025

Lors de sa séance du 24 septembre dernier, le Conseil intercommunal a validé le budget 2025 de l'ASICE pour un total d'excédent de charges de CHF 5'373'790.-, soit une diminution de 3.5% par rapport à 2024.

Démarche participative préaux scolaires

En parallèle au projet d'extension du Collège de La Combe, le Comité de direction de l'ASICE a lancé une démarche participative relative aux préaux scolaires du secteur Combe-Chavanne. Menée en collaboration avec Lausanne Région et l'Université de Lausanne, cette démarche vise à établir un diagnostic de la situation actuelle puis à identifier les besoins futurs permettant de construire un projet de réaménagement. Le démarrage de la première phase de ce projet est en cours, avec l'envoi de questionnaires aux élèves 7P à 11S ainsi que la réalisation d'interviews sur site. Des balades exploratoires, des ateliers participatifs ainsi qu'une séance publique suivront ces prochains mois afin d'intégrer l'ensemble des usagers des lieux.

12. SECURITE PUBLIQUE (Alberto Fernandez)

Observatoire de la cohabitation

Le 20 septembre la Municipalité a convié à une séance les habitants de certaines rues, essentiellement situées à proximité du centre commercial, qui se voient régulièrement exposées à des problèmes d'incivilités en priant ces derniers de s'organiser afin de déléguer l'un d'entre eux puisqu'il n'était pas possible d'accueillir les 80 familles à qui l'invitation a été adressée.



Dans le cadre de l'Observatoire de la Cohabitation de Cugy, sous l'égide de J-P. Sterchi et d'A. Fernandez, nous avons pu évoquer avec les délégués les mesures prises et celles qui doivent être mises en place afin que la situation s'améliore dans un avenir proche. La Gendarmerie, tout comme la TSP communale, étaient également présentes.

L'amélioration de la situation tient particulièrement à cœur au Conseil municipal, qui a pu renseigner les personnes présentes sur le travail en cours, les mesures prises et celles qu'il reste à mettre en place. Le but de cette séance étant de faire participer les principaux concernés afin de pouvoir également obtenir de leur part des idées pour faire évoluer la situation. Le propriétaire du centre commercial tout comme son représentant, une gérance de la place, n'ont pas répondu à notre invitation. La Municipalité tiendra informée le Conseil communal des évolutions liées aux idées émises par les habitants.

SDIS Haut-Talent

Le 25 septembre, hier soir donc, l'AG du SDIS Haut Talent s'est tenue afin de voter le budget pour l'année 2025. Le budget présentée par le CODIR, dont A. Fernandez est membre, est assez linéaire, mais il faut toutefois relever que ce budget prévoit une baisse de la contribution des 5 communes membres du SDIS dont fait partie notre commune, soit une économie d'environ CHF 4'000.00 pour Cugy.

A. Fernandez profite de l'occasion pour rappeler que le 7 novembre aura lieu dans tout le Canton la journée de recrutement pour les pompiers. Notre SDIS, suite à des déménagements ou pour des raisons d'âge, a vu son effectif légèrement baisser de 3 unités et, pour la première fois, notre commune n'est plus le premier pourvoyeur de sapeuses / sapeurs-pompiers du SDIS Haut Talent. Toutes les personnes âgées de 18 à 30 ans peuvent devenir pompier volontaire et nous espérons que la campagne de recrutement aura du succès.

13. AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS (Alberto Fernandez)

Le 1er Août, les festivités de la Fête Nationale se sont tenues au Billard et la journée a été une franche réussite, exception faite du chant de l'hymne national. Comme il faut voir le verre à moitié plein, on peut dire que nous avons une bonne, très bonne marge de progression pour l'année prochaine. La soirée a été clôturée par un splendide feu d'artifice qui a réjoui grands et petits. C'est avec plaisir que la Municipalité a pu voir de nombreux membres du Conseil et leur famille lors de cette belle soirée. Un grand merci aux employés de la Commune, tous secteurs confondus, pour leur excellent travail et merci à nos deux sociétés locales, la jeunesse et les scouts, pour leur implication.

Le samedi 21 septembre, la Municipalité a convié les nouveaux citoyens (personnes ayant atteint la majorité ou récemment naturalisées) ainsi que les nouveaux habitants à une réception qui s'est tenue à la Maison villageoise. Plusieurs sociétés locales sont venues présenter leurs activités et nous les en remercions. Nos autorités communales étaient représentées par M. le Syndic Thierry Amy, qui a présenté notre village et le fonctionnement de notre administration, ainsi que par Madame Lopez, Présidente du Conseil, qui en a présenté son fonctionnement. Cet accueil a été un franc succès avec près de 80 personnes présentes qui, tout naturellement pour certains, sont restées pour la projection d'un excellent film au cinéma à l'air libre qui a suivi juste à côté sur la Place Vaney. Cette projection a été un franc succès puisque 400 personnes ont assisté à la projection ce qui il faut bien le dire a dépassé toutes les attentes. Nos remerciements à la troupe des scouts de La Croisée pour avoir si bien géré la buvette mais également à Monsieur Pierre Lourenço qui a installé et récupéré les 400 chaises nécessaires.



14. SOCIETES LOCALES (Alberto Fernandez)

Le 7 septembre a eu lieu sur le Stand du Châtaignier au Mont-sur-Lausanne "Le Tir de la Fusion Le Mont-Cugy". Pour mémoire, ce stand de tir est tenu par la "Société de Tir du Châtaignier Le Mont-Cugy", qui est issue de la réunification de la Société des Armes de Guerre de Cugy et de la société de Tir du Mont-sur-Lausanne. Notre Commune y participe financièrement tous les ans afin de remplir son obligation légale, soit celle de permettre à nos tireuses et tireurs astreints de faire leurs tirs obligatoires.

Monsieur P. Fluckiger s'est illustré dans la catégorie "vétérans" avec un score tout à fait honorable et Madame F. Roth s'est illustrée dans la catégorie "actifs" avec un score à faire pâlir un sniper. Quant à M. A. Fernandez, il s'est donné de la peine et il en a eu.

Il est à noter que Madame la Secrétaire du Conseil est membre de cette société et que c'est avec plaisir que nous avons été accueillis par elle en début de journée.